

# Projet Enbridge Northern Gateway

## Commission d'examen conjoint

---

Dossier OF-Fac-Oil-N304-2010-01 01

Le 25 janvier 2013

M. Andrew Jones  
Président  
North Island Marine Mammal Stewardship Association  
C.P. 554  
Alert Bay (Colombie-Britannique) V0N 1A0

**Northern Gateway Pipelines Inc. (Northern Gateway)**  
**Demande visant le projet Enbridge Northern Gateway**  
**Ordonnance d'audience OH-4-2011**  
**Avis de requête déposé par M. Andrew Jones le 15 janvier 2013**  
**Décision n° 138**

Monsieur,

La commission d'examen conjoint pour le projet Enbridge Northern Gateway (commission) accuse réception d'un avis de requête déposé par monsieur Andrew Jones le 15 novembre 2013, par lequel il demande à la commission d'autoriser la tenue d'un exposé oral à Vancouver le 30 janvier 2013 ou le 1<sup>er</sup> février 2013, en dépit du fait que la date limite pour planifier un exposé oral était le 30 septembre 2012.

L'avis indique que monsieur Jones, le président de la North Island Marine Mammal Stewardship Association (NIMMSA), s'était inscrit pour présenter un exposé oral à Port Hardy. Cependant, le calendrier pour les exposés oraux de Port Hardy a été modifié; prévus à l'origine entre le mois de novembre 2012 et mars 2013, ils ont eu lieu les 7 et 8 août 2012 et monsieur Jones n'a pas pu y participer. La requête précise que monsieur Jones n'a jamais reçu d'avis quant aux possibilités de replanifier son exposé oral pour le donner à un autre endroit, et n'a donc pas pu respecter la date limite pour la planification des exposés.

La commission souligne que monsieur Jones a reçu par courriel un avis au sujet des diverses solutions de rechange et qu'il avait de plus la possibilité de consulter le calendrier pour les exposés sur le site Web de la commission. Ainsi, monsieur Jones se trouvait dans la même position que toutes les autres parties et pouvait choisir une nouvelle date pour son exposé oral. La commission a établi des dates limites pour veiller à ce que le processus soit juste et efficace pour toutes les parties et n'est pas convaincue, dans les présentes circonstances, qu'il est approprié de soustraire le requérant à l'application de la date limite fixée.

Pour ces raisons, la requête est rejetée.

.../2



-2-

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec M<sup>c</sup> Carol Vats, avocate, au numéro 403-299-3643, ou, sans frais, au numéro 1-800-899-1265.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de la commission d'examen conjoint,



pour  
Sheri Young